

Syndicat Mixte de Sioule et Morge

Lieu-dit Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

N° DC 2022-04-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 17 décembre à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 8 décembre 2022

Nombre de membres : en exercice : 118
Présents : 68 Pouvoirs : 5
Votants : 73 (dont 5 procurations)

Présents: Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL); Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS); Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT); Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE) ; Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Davy BELLARD (NEUF EGLISE); Gilles BIGAY (EFFIAT) ; Patrick BLANCHONNET (AYAT SUR SIOULE); Grégory BONNET (MONTCEL); Jérôme BOREL (SERVANT); Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS); Annie BUSANCIC-MERCIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Mathieu CAMUS (POUZOL); Marc CARRIAS (EFFIAT); Florian CHANET (MONTPENSIER); Jean-Luc CHASTAGNAC (SAINT ANGEL); Daniel CITON (LA CROUZILLE); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Pierre COLLANGE (LISSEUIL); Guillaume CRISPIN (CHAMPS); Michel DELLILE (JOZERAND) ; Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX); Gaëtan DUBIEN (ARTONNE); Sylvie DURANTEL (SAINT GAL SUR SIOULE); Alain DURIN (ARS LES FAVETS); Emmanuelle ESCAMEZ (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT); Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne); Alain GIMENEZ (AYAT SUR SIOULE); Patrice GIRAUD (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Claude GRENAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Marie-Françoise HUBERT (JOZERAND); Philippe IMBAUD (YOUX); Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES); Thibaud JOFFE (SAINT GERVAIS D'Auvergne); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Paul LASSET (SAINT MYON); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Jean Claude LEMOINE (SAINT MYON); Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS); Guy MAQUAIRE (SAINTE CHRISTINE); Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ); Gérard MASSON (NEUF EGLISE); Guillaume MATHIEU (MENAT); Sabine MICHEL (LAPEYROUSE); Karina MONNET (ARTONNE); Josette MOULY (SERVANT); Evelyne OLIGNER (CHAPTUZAT) ; Etienne ONZON (COMBRONDE); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS); Julien PERRIN (SAINT GEORGES DE MONS); Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX); Jean-François PORTE (MONTCEL); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Carole POTELLERET (POUZOL); Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE); Dominique PRADEL (MOUREUILLE); Jean Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Daniel RAYNAUD (SAINT GAL SUR SIOULE); Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE); Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS); Jean Marc SAUTERAU (MONTAIGUT EN COMBRAILLES); Jérôme TARAGNAT (CHAPTUZAT); Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER); Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES).

Absents ayant donné procuration :

Jean Claude LEDUC (DURMIGNAT) ayant donné pouvoir à Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT)

Jean Patrick CAZAL (MOUREUILLE) ayant donné pouvoir à Dominique PRADEL (MOUREUILLE)

Bernard JOUHENDON (VIRLET) ayant donné pouvoir à Grégory BONNET (MONTCEL)

Gabriel LABAYE (LA CROUZILLE) ayant donné pouvoir à Daniel CITON (LA CROUZILLE)

Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ayant donné pouvoir à Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT)

Madame Karina MONNET a été élue secrétaire de séance.

Objet : TARIFS 2023 DES CONTROLES REALISES PAR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les contrôles de bon fonctionnement / Redevance annuelle :

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la redevance annuelle couvre :

- les contrôles de bon fonctionnement (environ 8 800 installations sont concernées, pour des contrôles à réaliser au maximum tous les 10 ans),
- les études de faisabilité et contrôles de conception pour les créations d'installations dans le cadre de rénovations (soit environ 60 contrôles par an).

Cette redevance est facturée prorata temporis, sur le même modèle que les abonnements eau potable. Les usagers paient cette redevance avec leur facture d'eau.

Le Président et les Vice-Présidents proposent de maintenir à l'identique le tarif de 15 € HT / an pour cette redevance annuelle.

En complément, afin de permettre la facturation des contrôles de bon fonctionnement auprès des usagers qui ne dépendent pas du Syndicat pour leur facture d'eau (exemple : usagers appartenant à une ASA), et auprès des collectivités pour lesquelles le Syndicat effectue des contrôles de bon fonctionnement sous la forme de prestations, il est proposé de fixer un tarif de 150 € HT qui serait facturé en une seule fois lors de la réalisation du contrôle de bon fonctionnement.

Cette proposition a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge, lors de sa réunion du 1er décembre 2022.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver cette tarification.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE de maintenir à 15 € HT le montant de la redevance annuelle finançant d'une part la réalisation des contrôles de bon fonctionnement, et d'autre part les études de faisabilité et contrôles de conception pour les créations d'installations dans le cadre de rénovations,**
- **DECIDE de fixer à 150 € HT le tarif des contrôles de bon fonctionnement, pour les usagers qui ne dépendent pas du Syndicat pour leur facture d'eau et pour les collectivités pour lesquelles le Syndicat effectue des contrôles de bon fonctionnement sous la forme de prestations,**
- **CHARGE le Président de l'exécution et de la publication de la présente délibération.**

Les autres contrôles :

Il est proposé de maintenir à l'identique les tarifs suivants :

- Pour les maisons neuves :
 - ✓ Tarif des études de faisabilité / contrôles de conception et contrôles de réalisation : 215 € HT,
 - ✓ Tarif des contre-visites suite à non-conformité : 80 € HT,
 - ✓ Tarif pour l'instruction des dossiers de conception / faisabilité pour lesquels l'étude de sol a déjà été réalisée par l'utilisateur : 50 € HT,
- Tarif des contrôles réalisés dans le cadre de ventes si le dernier contrôle date de plus de 3 ans, avec préconisations sur les travaux à effectuer à l'attention de l'acquéreur : 135 € HT,

- Dans le cadre des réhabilitations :
 - ✓ Tarif des contrôles de réalisation : 80 € HT,
 - ✓ Tarif des contre-visites suite à non-conformité : 80 € HT,
 - ✓ Tarif des études de faisabilité / contrôles de conception pour les usagers qui ne dépendent pas du Syndicat pour leur facture d'eau, et pour les collectivités qui n'ont pas transféré la compétence assainissement non collectif (intervention du Syndicat sous la forme de prestation) : 135 € HT.

Ces propositions ont reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge, lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2022.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs proposés ci-dessus pour les autres contrôles réalisés par le service d'assainissement non collectif,
- **CHARGE** le Président de l'exécution et de la publication de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Pardoux,
Le 17 décembre 2022

Le Président,
Luc CAILLOUX

